

CURSUS ET TARIFS

ANNÉE SCOLAIRE 2017 - 2018

FRAIS D'INSCRIPTION 590 euros payables avant le début de la scolarité et valables pour l'ensemble du cursus. Ils se décomposent en :

- > 290 euros pour la pré-inscription (permet de bloquer une place jusqu'au résultat du bac).
- > 300 euros pour l'inscription définitive

À l'issue du Baccalauréat, les inscriptions sont effectuées dans la limite des places disponibles. Ces frais, qui correspondent à la mise en place des différents dossiers (contrat d'inscription, dossier pédagogique, fiche administrative et comptable...) ne sont pas remboursés par l'école Axe Sud en cas d'annulation d'inscription, quel que soit le motif.

		1 VERSEMENT	4 VERSEMENTS	10 VERSEMENTS
FRAIS DE SCOLARITÉ	1ère année générale PRÉPA ART	5 450€	1 390€ (soit 5560€)	565€ (soit 5650€)

Cycle de Concepteur Designer Graphique (Titre certifié Niveau II - RNCP)

2ème année Design graphique	6 670€	1 700€ (soit 6800€)	695€ (soit 6950€)
3ème année Design graphique	7 060€	1 800€ (soit 7200€)	735€ (soit 7350€)
4ème année Design graphique/ Image numérique	7 680€	1 960€ (soit 7840€)	800€ (soit 8000€)
Alternance	MID digital/ web Contrat de professionnalisation / statut salarié / frais de formation pris en charge par l'entreprise		

Cycle de Bande dessinée

2ème année Bande dessinée	6 050€	1 540€ (soit 6160€)	619€ (soit 6190€)
3ème année Bande dessinée	6 400€	1 630€ (soit 6520€)	666€ (soit 6660€)
4ème année Bande dessinée	7 680€	1 960€ (soit 7840€)	800€ (soit 8000€)

Cycle d'Illustration

2ème année Illustration	6 050€	1 540€ (soit 6160€)	619€ (soit 6190€)
3ème année Illustration	6 400€	1 630€ (soit 6520€)	666€ (soit 6660€)
4ème année Image numérique	7 680€	1 960€ (soit 7840€)	800€ (soit 8000€)

Les frais de scolarité sont calculés pour l'année scolaire complète. Toute année commencée reste due sauf cas de force majeure et/ou motif légitime.

FRAIS DE REPROGRAPHIE Les frais de reprographie sont de 170 euros pour le cycle de Concepteur Designer Graphique et de 150 euros pour le cycle BD / Illustration

SÉCURITÉ SOCIALE La cotisation au régime sécurité sociale étudiante est obligatoire et doit être réglée à l'école.